Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/10/2026 - B2026/014232 - 2021 B 02433 - 907 988 323 - 2HR

2HR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 522 ROUTE DU NANT
ZA LES ANNEAUX DE MAGNY, 01280 PREVESSIN MOENS
907 988 323 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 juin 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 73 562 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	73 562 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 277 982 euros.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	2HR	Néant *
Adresse de l'entreprise	522 Route DU NANT 01280 PREVESSIN MOENS	

SIRET 9 0 7 9 8 8 3 2 3 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 2025-12-31
ACTIF		Brut	Amortissements – Provisions	Net
		1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040 500 000	042	500 000
	Total I (5)	044 500 000	048	500 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	STOCKS Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	
	Autres * (3)	072 12 045	074	12 045
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084 5 772	086	5 772
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096 17 817	098	17 817
	Total général (I + II)	110 517 817	112	517 817

PASSIF		Exercice N NET
		1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 1 000
	Écarts de réévaluation	124
	Réserve légale	126 100
	Réserves réglementées *	130
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132 204 420
	Report à nouveau	134
	Résultat de l'exercice	136 73 562
	Subventions d'inverstissement	137
	Provisions réglementées	140
	Total I	142 279 082
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156 225 289
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 1 200
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172
	Comptes courants d'associés	173 6 855
	Autres dettes	175 5 391
	Produits constatés d'avance	174
	Total III	176 238 735
	Total général (I + II + III)	180 517 817

RENVOIS							
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à	☐
Chiffre d'affaires	0
Durée en mois de l'exercice	0
Base retenue	0
Absence de capital social	☐
Capital entièrement libéré	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☐

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	73 562
Total des Réintégrations	4 000
Total des Déductions	80 918
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	0

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	0	0
Impôt société taux réduit	0	0	0
PV à long terme imposables 15%	0	0	0
PV à long terme imposables à 19%	0	0	0
Autres PV imposable à 19%	0	0	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			0
CRÉDITS D'IMPÔT			0
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÉS IMPÔT			0
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÉS IMPÔT			73 562
Écart			0

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE
(en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD

2026

Designation de l'entreprise	2HR	Néant ☐	Exercice N clos le
A - RESULTAT COMPTABLE	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2025-12-31

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue *	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
	Autres charges externes	(dont crédit-bail : - mobilier		- immobilier	)		242	3 349
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243		244	
	Rémunérations du personnel						250	
	Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant			380		252	
	Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)			255		254	
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260			[redacted]
	Total des charges d'exploitation (II)						264	3 349
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(3 349)
Produits financiers						(III)	280	80 000
Produits exceptionnels						(IV)	290	
Charges financières						(V)	294	3 089
Charges exceptionnelles	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		347			(VI)	300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					[redacted]
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	73 562
B - RESULTAT FISCAL	Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2				312	73 562	314	

RÉINTÉGRATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles						322	
	Impôts et taxes non déductibles						324	
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	4 000
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

[redacted]

DÉDUCTION	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprise nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		342	
	[redacted]			Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		[redacted]	
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)	181			
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont diver	Créance report en arrière du déficit			346		350	80 918
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655		[redacted]	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéf. c. 1, déf. c. 2		352	354	3 356
Déficit	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					356	[redacted]	
	Déficits antérieurs reportables			dont imputés sur le résultat :		[redacted]	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÉS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéf. c. 1, déf. c. 2		370	372	3 356

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant
Réintégration QP 80 000 X 5%	4 000

II DEDUCTIONS DIVERSES	Montant
Dividendes REISSE	80 000
Frais acquisition 4/5	918

③ IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD

2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2HR

Néant ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations (2)		Diminutions (3)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	0	406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	0	422	0	424	0	426	0		
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	500 000	482		484		486	500 000		
TOTAL		490	500 000	492		494		496	500 000		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice (1)		Augmentations : dotations de l'exercice (2)		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises (3)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice (1+2-3) (4)	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
									Court terme *		Long terme					
											19 %		15% ou 12,8%		0 %	
Total	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFiP N° 2033-D-SD 2028

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2HR

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	0	602	0	604	0	606	0
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	0	603	0	605	0	607	0
	Autres provisions réglementées *	610	0	612	0	614	0	616	0
Provisions pour risques et charges		620	0	622	0	624	0	626	0
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	0	632	0	634	0	636	0
	Sur stocks et en cours	640	0	642	0	644	0	646	0
	Sur comptes clients	650	0	652	0	654	0	656	0
	Autres provisions pour dépréciation	660	0	662	0	664	0	666	0
	TOTAL	680	0	682	0	684	0	686	0

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681	0	683	0
Autres Immobilisations Incorporelles	700	0	705	0
Terrains	710	0	715	0
Constructions	720	0	725	0
Installations techniques, matériel et outillage	730	0	735	0
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	0	745	0
Matériel de transport	750	0	755	0
Autres immobilisations corporelles	760	0	765	0
TOTAL	770	0	775	0

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	

TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	0

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	17 024
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	0		
Déficits imputés						983	0
Déficits reportables						984	17 024
Déficits de l'exercice						860	3 356
Total des déficits restant à reporter						870	20 380

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	0	381	0
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	0		
Montant de la TVA collectée				374	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	0

Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	0
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	0
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692 0		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	0

1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Pour copie certifiée conforme
Le Président

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise _____ Néant ☑ *

Exercice ouvert le : et clos le : Données en nombre de mois ☐☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	☐			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »